Troyes, le 24 juin 2019

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L715-2,
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L531-1 et suivants du Code de la Recherche
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts en vigueur de l'établissement,
Vu le règlement intérieur en vigueur de l'établissement,
Vu le courrier de Madame la Rectrice.

Acte administratif n°2019/12

Le Conseil d'Administration réuni le : 20 juin 2019

Objet de la délibération : Entrée au capital de la société PLI
Le Conseil d'Administration approuve, sous réserve de l'approbation par Mme La Rectrice, chancelière des universités : - L'entrée de l'UTT au capital de la société PLI (à hauteur de son apport de 35% du brevet « CRYSTAL » qui est valorisé à 300 000€ soit 105k€).

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,

Ronan STEPHAN

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – BP 260 – 10010 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 3 25 71 76 00 – site web : www.utt.fr